

DELIBERATION N°17

OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Entendu l'exposé de Madame la maire ;

Vu l'article 1650 du Code général des impôts prévoyant l'existence dans chaque commune d'une Commission communale des impôts directs dont la durée de mandat suit la mandature du Conseil municipal ;

Considérant que pour Ozoir-la-Ferrière cette commission, outre le Maire ou l'Adjoint délégué qui en assure la Présidence, comprend huit Commissaires titulaires et huit Commissaires suppléants, désignés par le Directeur des finances publiques sur une liste de contribuables, établie en nombre double, dressée par le Conseil municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROPOSE à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques la liste des contribuables arrêtée comme suit :

16 membres proposés en qualité de commissaires titulaires	16 membres proposés en qualité de commissaires Suppléants
Madame Christelle PUJO	Madame Peggy LEROUX
Madame Sonia LAURENT	Monsieur Didier LEBRUN
Monsieur Michel CALAFATO	Madame Aude HENRIONNET
Madame Nadège BERTHAULT	Madame Fatiha BORROS
Monsieur Adrien PAIRON	Madame Estelle GOMES
Madame Diane DA SILVEIRA	Monsieur Antonio AMARAL
Monsieur Mickaël DOS SANTOS	Monsieur Manuel MACHADO
Monsieur Jacques RABEAU	Madame Tiffanie CALAS
Monsieur Bruno WITTMAYER	Madame Cornelia FAENGER
Madame Anne-Françoise CRABIERE	Monsieur Paul BADRI
Madame Sandrine PONSOT	Monsieur Jean-Paul CHONION
Monsieur Pascal ROSE	Monsieur Sébastien CHAUVIN
Monsieur Franck GUIBERT	Madame Monia BRAHAM
Monsieur Daniel MENETRIER	Madame Christine JOSSE
Monsieur Damien AREFI	Madame Meline RIVERA
Madame Véronique ANDRIEU	Madame Michelle BADRI

PRECISE que l'ensemble des renseignements personnels (date de naissance, adresse et type d'imposition) seront transmis au Directeur départemental des finances publiques, conformément au tableau communiqué par ses services

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 28 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Monsieur Paul BADRI.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 28 avril 2026

La Maire,
Madame Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

le 04/05/2026

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	28
Absents :	7
Pouvoirs :	5
Votants :	33

Convoqués le : 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Laëtitia DEVRIENDT, maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Paul BADRI, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Manuel MACHADO, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Madame Fatiha BORROS, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Monsieur Antonio AMARAL, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Cédric BLANC, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL.

ABSENTS : Madame Ludivine BERTOLOTTI, Madame Audrey DAMMAN.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Madame Sonia LAURENT	à	Madame Isabelle PITSCH
Monsieur Adrien PAIRON	à	Madame Fatiha BORROS
Madame Nadia FRANCOIS	à	Monsieur Cédric BLANC
Monsieur Dov COHEN	à	Madame Sandrine COUPPÉ
Monsieur Fabien DARTIS	à	Monsieur Teddy ROBIN

Madame la Maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Paul BADRI, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

* Il est à noter que Madame Méline RIVERA a quitté la séance avant le vote de la délibération n°43 (Groupement de commandes permanent conclu entre la ville et la CCAS d'Ozoir-la-Ferrière) et est revenue avant le vote de la délibération n°45 (Adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France).